

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 7 février 2012**

---

L'an deux mil douze, le mardi 7 février à 18 h 30, le conseil municipal s'est réuni à la mairie de Le Plessis Brion, sur la convocation de Monsieur Jean-Pierre DAMIEN, Maire, adressée aux conseillers municipaux le 31/01/2012.

L'ordre du jour est le suivant :

- Appel
- Désignation d'un secrétaire de séance

**I – DELIBERATIONS**

- 1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 20/12/2011
- 2- Attribution des colis et liste des bénéficiaires
- 3- Thé dansant du 19/02/2012 – participation des personnes extérieures
- 4- Randonnées 2012
- 5- Marche Barbecue 2012 : date et tarifs
- 6- Service Périscolaire journalier temporaire en cas de force majeure

**II – QUESTIONS DIVERSES**

**Appel**

---

**Mr DAMIEN** procède à l'appel :

**Etaient présents**

M. Jean-Pierre DAMIEN, M. Michel DECHAUX (arrivé à 18h40), Mme Mireille MOENS (arrivée à 18h40), M. Gérard CHARPENTIER, Mme Martine DOMERGUE, Madame Françoise CORTES, Mme Françoise DACQUIN, M. Jean-Pierre CHODOROWSKI, Mme Annick LEFEVRE,

**Etaient absents représentés**

---

**Etaient absents excusés**

M. Christian AUDOUIN, M. Mathieu CALMELS, M. Christian LEROY

Assistait à la séance en application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Mme Sandrine CLERGET, Rédacteur

Monsieur le Maire remercie l'ensemble du Conseil Municipal d'être présents et demande si le Conseil Municipal est d'accord pour rajouter deux points à l'ordre du jour concernant :

- Une motion pour l'interdiction de la traversée des Poids Lourds dans la commune
- La création du site internet de la Commune

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour rajouter ces deux points à l'ordre du jour.

### **Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur Jean-Pierre CHODOROWSKI est désigné secrétaire de séance.

### **2012-01 Approbation du Procès verbal du Conseil Municipal du 20/12/2011**

L'ensemble du Conseil Municipal a reçu le Procès verbal et compte rendu des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 20 décembre 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le procès verbal et compte rendu des délibérations de la réunion du Conseil Municipal du 20 décembre 2011.

### **2012-02 Motion pour la reprise des travaux de la RD1032 et interdiction de la traversée des Poids Lourds sur notre commune**

Suite à la motion de reprise des travaux de la RD1032 adoptée en CC2V le 16/01/2012, Monsieur le Maire expose les considérants pour le vote de cette même motion adaptée aux besoins de la commune :

Considérant la traversée très fréquente de Poids Lourds dans la commune qui nuise à la sécurité des administrés de la commune de LE PLESSIS BRION,

Considérant la proximité des écoles et les risques engendrés par la traversée des Poids Lourds et notamment des transporteurs de matières dangereuses,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- souhaite une reprise sans délai du chantier de la déviation de la RD1032
- demande l'interdiction de la traversée des Poids Lourds dans la commune de LE PLESSIS BRION pour la sécurité des habitants et des écoles.

### **2012-03 Création d'un site internet pour la commune – contrat avec le prestataire « 1 and 1 my Website »**

Suite à la dernière commission communication du 06/02/2012, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un site internet pour la commune.

Considérant la proposition faite,

Considérant les intérêts présentés du site web « 1 and 1 MyWebsite »,

Vu le coût proposé par ce site et le forfait qu'il propose,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- pour la création du site de la commune, de choisir le site web « 1 and 1 MyWebsite »
- de donner délégation au Maire pour la signature du contrat avec ce site et pour la signature de tout document relatif à ce contrat et au développement du site
- de budgéter la somme de 143.40€ TTC en fonctionnement pour ce contrat

## **2012-04 Attribution des colis des aînés et liste des bénéficiaires**

Suite à la demande de la Trésorerie par courrier du 13/01/2012, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de régulariser l'attribution des colis des aînés en établissant une liste des bénéficiaires comme justificatif de règlement de la facture des colis.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide selon les décisions de la commission des fêtes :

- d'attribuer les colis aux aînés de plus de 65ans en colis simple pour les personnes seules ou double pour les couples
- de distribuer ces colis aux personnes répertoriées dans la commune ayant plus de 65 ans.

## **2012-05 Thé dansant du 19/02/2012 – participation des personnes extérieures**

Comme chaque année la commune organise un thé dansant qui est prévu le 19/02/2012 cette année pour les habitants de la commune. Comme l'an passé, il vous est proposé d'accepter les extérieurs et de définir le tarif pour ces personnes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité d'accepter les personnes extérieures du village pour le thé dansant du 19/02/2012 et de leur demander de régler une participation de 5€ par personne.

## **2012-06 Randonnées 2012**

Comme chaque année la commune organise des randonnées pédestres en 2012 (randonnée de la marche vin chaud du mois de mars, randonnées pédestre et VTT de la journée sport pour tous du jeudi de l'ascension, randonnée de la marche barbecue au mois de septembre).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise à l'unanimité l'organisation de ces randonnées selon les parcours et les dates définies en commission fête.

## **2012-07 Marche Barbecue du 09-09-2012**

Comme chaque année, la commune organise une marche barbecue le 09/09/2012.

Monsieur l'Adjoint aux Fêtes propose de reconduire les tarifs de l'an passé pour cette manifestation, à savoir 8€ par adulte et 4€ par enfant (jusqu'à 10ans).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, est d'accord à l'unanimité pour reconduire la marche barbecue le 09/09/2012 comme indiqué ci-dessus.

## **2012-08 Service journalier temporaire en cas de force majeure**

Suite au problème de remplacement des enseignantes en congés maternité, les commissions affaires scolaires puis action sociale se sont réunies pour définir ensemble les mesures à prendre en cas d'urgence. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la mise en place temporaire d'un service périscolaire journalier au barème tarifaire CAF en cas de force majeure en plus des services habituels du périscolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve les propositions des commissions et décide à l'unanimité des membres présents :

- de mettre en place ce service périscolaire temporaire journalier en cas de force majeure
- d'appliquer le barème tarifaire n°1 de la CAF pour ce service journalier (sur une base forfaitaire d'1 journée de 7heures ou sur un forfait de 4heures le matin et/ou un forfait de 3heures l'après-midi)
- de modifier le poste temporairement par avenant sur contrat pour Madame Isabelle SAMYN selon les besoins du service
- de recourir temporairement à un vacataire pour assurer le service journalier
- de donner délégation au Maire afin d'établir un arrêté pour usage des locaux de l'école maternelle par le service périscolaire l'Après-midi.

Lors de la réunion, est abordée la question de l'aménagement de la cour d'école maternelle et de l'allée du cimetière, Monsieur le Maire propose de rajouter une délibération si le Conseil Municipal est d'accord. Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité.

**2012-09 Aménagements paysagers de la cour de l'école maternelle et de l'allée du cimetière-  
demandes de subvention auprès de l'Etat et du Conseil Général de l'Oise**

Afin de réaliser un aménagement paysager de la cour de l'école maternelle et de l'allée du cimetière, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander des subventions auprès de l'Etat et du Département afin de financer les dépenses liées à ces travaux paysagers d'un montant de 2145€ HT pour l'aménagement de la cour de l'école maternelle et de 11 585€ pour l'aménagement de l'allée du cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, est d'accord pour ces aménagements paysagers et décide de demander une subvention auprès de l'Etat et du Conseil Général de l'Oise afin de financer ces travaux pour les montants indiqués ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H55.

---

DELIBERATIONS VISEES PAR LA SOUS-PREFECTURE LE 10/02/2012

---



Le Maire,

Jean-Pierre DAMIEN